

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 16 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Marc OXIBAR,

Date de convocation : vendredi 10 avril 2026,
Secrétaire de séance : Patrick LENDRES

Etaient présents 64 titulaires, 8 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Béatrice ZAGO, Vincent CAUBET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Julien BUREL, Amagoia CAMPET, Xavier BOISSY, Françoise ASSAD, Sébastien SARASA, Philippe BORDENAVE, Ophélie ESCOT, Yann CAMOU JUNCAS, Michel HIDALGO, Sylvie BETAT, Nathalie CORONAS, Thomas LAFFORE, Philippe SANSAMAT, Guillaume POSE, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Didier LOUSTAU, Frédéric PAULY, Cathy GARCÈS, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Lysiane PALACIN, Christine CABON, Bernard AURISSET, Nicole MOLUS, Christian ZAMUNER, Jean-Pierre PRU-LESTRET, Danièle MIRANDE-REY, Stéphanie CAZABONNE, Jean-Philippe GRUEL, Marc OXIBAR, Corinne LAGRAVE, Marie-Lyse BISTUÉ, Nicolas MALEIG, Anne SAOUTER, Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, Dominique QUEHEILLE, Sébastien DE TRUCHIS, Flora LAPERNE, Sonia CAMPAGNE, Raymond VILLALBA, Clément SERVAT, Carole LADEUIX, Alfredo DOS SANTOS, Nadia DUPEROUSSE, Elodie JIMENEZ, Michel ADAM, Florian MIROU, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Loïc LUNION, Louis BENOIT GRACIA, Frédéric BARATS, Martine MIRANDE, Bruno GUITTON

Pouvoirs : Michel LARQUIER à Louis BENOIT, Ingrid DIDIER à Pierre CASABONNE, Jean-Christophe DOUS BOURDET-PEES à Lysiane PALACIN, Iñaki ECHANIZ à Marie-Lyse BISTUÉ, Geneviève CIMORRA à Dominique QUEHEILLE, Philippe GARROTÉ à Flora LAPERNE, Patrick LENDRES à Béatrice ZAGO, Sami BOURI à Sonia CAMPAGNE

Absents : Philippe VIGNEAU, Jean CONTOU-CARRÈRE, Christophe GUERY

RAPPORT N° 260416-05-ADM-

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS A
L'AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE ET PYRÉNÉES (AUDAP)**

L'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées est une association loi 1901 basée à Bayonne qui réalise des prestations d'ingénierie publique et qui propose aux collectivités membres toute une palette de métiers dans les champs de l'urbanisme et de l'aménagement. L'AUDAP assure, auprès de notre collectivité et plus particulièrement du Pôle intercommunal d'Urbanisme, une mission de conseil et d'aide à la décision en entretenant des relations de proximité avec les élus et services des collectivités. A ce titre, l'Agence d'Urbanisme assure pour l'Etat, le Département, la Région, le Pays de Béarn et les collectivités adhérentes, des missions mutualisées prospectives. Elle assure dans le cadre d'une convention partenariale triennale des missions spécifiques pour notre intercommunalité, en particulier sur les questions d'aménagement stratégique du territoire (SCOT) et de mobilité.

Vu les statuts de l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées,

Le Président est le représentant légal de la communauté de communes au sein des instances de l'AUDAP. Pour des raisons pratiques, il a possibilité de déléguer tout représentant.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à 71 voix pour et 1 abstention (C.LADEUIX) :

- **PREND ACTE** que Monsieur le Président est représentant de la CCHB au sein des instances de l'Agence d'Urbanisme Atlantique Pyrénées (AUDAP),
- **DESIGNE**, pour suivre les travaux et missions de l'AUDAP, M. Xavier BOISSY,
- **AUTORISE** le Président, le cas échéant, en cas d'empêchement de l'un ou de l'autre lors des réunions des instances de l'AUDAP, à désigner toute autre personne de la collectivité, dûment mandatée par lui-même,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 16 avril 2026
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé PL

Signé MO

Patrick LENDRES

Marc OXIBAR